



GROUPE DE TRAVAIL SUR LE WHALE WATCHING

Un Groupe de Travail pour l'évaluation, la surveillance et la collecte de données sur les activités de whale watching dans la zone de l'ACCOBAMS a été établi en 2014 lors de la Neuvième Réunion du Comité Scientifique.

Considérant le Programme de Travail pour la période triennale 2020-2022 adopté par la 7^{ème} Réunion des Parties à l'ACCOBAMS (Résolution 7.6), en particulier les activités prévues concernant l'observation des cétacés, le Groupe de Travail sur le Whale Watching doit être réactivé.

Ce projet de Termes de Référence a été préparé par le Président du Groupe de Travail, avec le soutien du Secrétariat Permanent.

Partie 1- Mandat du groupe de travail sur whale watching (comme convenu durant le SC13)

En vue d'évaluer les activités d'observation des cétacés dans la zone de l'Accord et leurs impacts négatifs potentiels sur les individus et les populations de cétacés, le Groupe de Travail sur le Whale Watching (GTWW) en coopération avec d'autres experts et partenaires :

- Soutenir la mise à jour de l'inventaire des opérateurs menant actuellement ces activités dans la zone de l'ACCOBAMS et identifier les experts au sein des Parties de l'ACCOBAMS ou actifs dans la zone de l'Accord qui pourraient fournir des informations précieuses sur les activités d'observation des cétacés dans la zone ;
- Soutenir le travail de l'expert qui sera chargé de préparer une étude régionale sur les points chauds des activités WW dans la zone de l'ACCOBAMS (en donnant des conseils sur la méthodologie à appliquer, en recueillant des informations sur les activités d'observation des cétacés, en identifiant les problèmes potentiels et en formulant des recommandations) - le rapport de l'étude sera présenté au SC14 ;
- Coordonner le test de la procédure commune proposée (système de collecte de données développé en 2015) pour les navires d'observation des cétacés dans des zones pilotes et une variété de types d'opérations (par exemple, le bassin Liguro-Provençal, le détroit de Gibraltar et le sud du Portugal) et faire un rapport au SC14 en 2021 ;
- Réviser les Lignes directrices pour l'observation commerciale des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, en vue de leur présentation au SC14 en 2021.

Partie 2- Composition (comme convenu durant le SC13)

Marina Sequeira (Chair)
Hélène Labach
Tilen Genov
Costanza Favilli
Léa David
Aurélie Moulins
Caterina Fortuna